

Bruxelles, le 17 avril 2020

À l'attention de :

Emily O'Reilly
Médiatrice européenne

Objet : Contrat attribué par la Commission européenne à BlackRock

Madame O'Reilly,

Nous aimerions vous faire part de nos préoccupations concernant l'appel d'offres de la Commission européenne remporté par BlackRock pour une étude sur la manière d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la surveillance bancaire. Ce contrat - d'une valeur totale de 280 000 euros - soulève, selon nous, des questions de conflits d'intérêts.

Suite à la plainte déposée par Damien Carême, député européen, au nom des signataires ci-dessous, nous souhaitons que vous examiniez plusieurs aspects de cette procédure d'appel d'offres.

Tout d'abord, nous voudrions nous assurer que toutes les règles ont été correctement suivies par les services de la Commission dans l'attribution de cet appel d'offres à BlackRock. Cela pourrait être vérifié par une inspection de votre bureau si nécessaire.

Deuxièmement, nous voudrions nous assurer que la directive 2014/24/UE sur les marchés publics - en particulier ses articles 24 et 57 - a bien été respectée par la Commission. Nous voudrions nous assurer que la Commission a correctement examiné le conflit d'intérêts lié à l'attribution de ce contrat à BlackRock.

BlackRock compte en effet parmi les plus grands investisseurs mondiaux dans les banques et les entreprises de combustibles fossiles. Plus précisément, cette société de gestion d'actifs est l'un des trois premiers investisseurs dans les huit plus grandes compagnies pétrolières du monde, et l'un des dix premiers investisseurs dans les douze plus grandes banques au monde. Les secteurs pétrolier et gazier sont susceptibles d'être directement touchés par le renforcement des règles environnementales. Les décisions prises par les superviseurs bancaires européens sur les questions sociales et environnementales pourraient avoir des effets financiers importants sur les entreprises dans lesquelles les fonds administrés par BlackRock sont investis. Par conséquent, BlackRock pourrait chercher à protéger le secteur industriel dans lequel il investit fortement en influençant la prise de décision en faveur de règles environnementales plus souples. De plus, BlackRock étant le premier investisseur mondial dans l'industrie de l'armement, il n'a aucune légitimité pour donner des conseils sur les facteurs sociaux, ni en général, ni dans le domaine de la surveillance bancaire.

Par ailleurs, le groupe des Verts/ALE a déjà informé la Commission européenne d'un autre risque de conflit d'intérêts : nous avons envoyé à la Commission des preuves concernant le rôle de BlackRock dans le secteur bancaire. BlackRock détient des participations importantes dans plusieurs banques d'importance systémique à travers l'UE. Nous avons fourni une liste de ces banques et un tableau des participations de BlackRock dans celles-ci. Selon nous, le conflit d'intérêts découlant de ces participations est une justification suffisante pour refuser l'attribution de l'étude à cette société.

Enfin, nous voudrions vérifier si la Commission a approfondi son enquête sur la garantie obtenue par BlackRock lorsqu'elle a soulevé la question éventuelle des conflits d'intérêts. La Commission a-t-elle examiné pourquoi l'offre proposée par BlackRock est sensiblement inférieure au prix de l'appel d'offres et si les tâches peuvent être correctement exécutées avec une offre aussi peu chère ? La Commission a-t-elle demandé des garanties à BlackRock concernant les conflits d'intérêts ? Si oui, la Commission s'est-elle contentée des déclarations de BlackRock, ou a-t-elle vérifié que l'étude est réellement réalisable avec un tel budget ? La Commission était-elle vraiment légalement tenue d'accorder le contrat à BlackRock, au-delà des critères du prix le plus bas et du meilleur rapport qualité-prix ou aurait-elle pu relancer un autre appel d'offres en raison des conflits d'intérêts ?

La crise que nous connaissons ne doit en aucun cas conduire l'Union européenne à s'écarter de ses objectifs en matière d'environnement et de durabilité. Des règles ESG fortes et strictes pour le secteur bancaire sont essentielles afin de réorienter les investissements vers la neutralité carbone. Au contraire, des règles plus souples profiteraient aux compagnies pétrolières, mais seraient préjudiciables pour nous tou-te-s. Nous espérons que vous nous aiderez à faire la lumière sur cette décision de la Commission et à déterminer si les règles de l'UE ont été dûment appliquées.

Nous vous remercions pour votre attention et votre engagement et vous prions de croire, Madame la Médiatrice, en l'expression de nos respectueuses salutations,

Damien Carême, Karima Delli, Bas Eickhout, Sven Giegold, Claude Gruffat, Henrike Hahn, Stasys Jakeliunas, Philippe Lamberts, Kira Peter-Hansen, Ernest Urtasun, , Pär Holmgren, Yannick Jadot, Stasys Jakeliunas, Alica Kuhnke, Philippe Lamberts, Tilly Metz, Jutta Paulus, Michèle Rivasi, Caroline Roose, Mounir Satouri, Marie Toussaint Monika Vana, Thomas Waitz, Salima Yenbou

Député-e-s européen-ne-s